

**PROCÈS-VERBAL DE LA 322^e SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL LOCAL DE LA LOCALITÉ DE RADISSON, TENUE À
L'ÉGLISE DES SAINTS-MARTYRS-CANADIENS, LE
MERCREDI 11 JANVIER 2023, À 19 H 00.**

Sont présents :

M^{me} Suzanne Pelletier, conseillère
M^{me} Manon Provencher, conseillère
M. Aurèle Gravel, conseiller
M. Sébastien Lebrun, président

Est absente :

M^{me} Judy Boissonneault, conseillère

**FORMANT LE QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE
M. SÉBASTIEN LEBRUN**

M^{me} Annie Juteau, officière municipale adjointe, agit à titre de
secrétaire d'assemblée.

Assistent également à la séance, en présentiel, M. Hugo Bondu,
directeur du Service des incendies.

À 19 h 09, le président constate que le quorum est atteint et déclare
que la séance est ouverte.

2023-322-1

MOT DE BIENVENUE — ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R2023-01-001

**SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE MANON
PROVENCHER, DÛMENT APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE
SUZANNE PELLETIER, IL EST RÉSOLU :**

D'ADOPTER l'ordre du jour modifié

1. **Mot de bienvenue et adoption de l'ordre du jour**
2. **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7
décembre 2022**
3. **Approbation de la liste des décaissements, comptes
fournisseurs, prélèvements et salaires versés au 31
décembre 2022**
4. **SERVICES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**
5. **SERVICE DE LA GREFFE ET LÉGISLATION**
6. **SERVICES DE LA TRÉSORERIE**
7. **SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
 - 7.1 **Augmentation et nouvelles conditions de la prime
de région éloignée**
 - 7.2 **Ajout d'une nouvelle prime de logement pour les
employés permanents**

8. SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS

9. SERVICES DES INCENDIES

9.1 Demande d'aide financière pour 2023-2024

10. SERVICE DE L'URBANISME

11. VARIA

11.1 Achat d'un tracteur pour le déboisement de la zone coupe-feu

11.2 Achat d'un souffleur adaptable au tracteur

11.3 Achat d'une chargeuse adaptable au tracteur

11.4 Motion de félicitation à M, Hugo Bondu pour ses 20 années de services de la sécurité publique du Canada

11.5 Nouveau fonctionnement de la pharmacie de Radisson et le service des médecins

12. SUIVI DES ACTIVITÉS À VENIR

13. Dépôt de rapports

- Rapport de l'eau potable – décembre 2022
- Graphique de l'eau potable – décembre 2022

14. Responsables de dossiers

15. Période de questions

16. Levée de la séance

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

2023-322-2

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2022

R2023-01-002

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER AURÈLE GRAVEL, DÛMENT APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MANON PROVENCHER, IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2022.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

2023-322-3

Approbation de la liste des décaissements, comptes fournisseurs, prélèvements et salaires versés au 31 décembre 2022

R2023-01-003

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE MANON PROVENCHER, DÛMENT APPUYÉ PAR LE CONSEILLER AURÈLE GRAVEL, IL EST RÉSOLU :

D'approuver la liste des décaissements, comptes fournisseurs, prélèvements et salaires versés au montant de 364 772.28 \$.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

2023-322-7

2023-322-7.1

Augmentation et nouvelles conditions de la prime de région éloignée aux employés permanents de la Localité de Radisson

CONSIDÉRANT QUE chaque employé permanent de la Localité de Radisson bénéficie présentement d'une prime d'éloignement de 7 000.00 \$ par année ;

CONSIDÉRANT QU'une augmentation à 9 000.00 \$ est prévue pour chaque employé permanent n'ayant aucun dépendant à sa charge ;

CONSIDÉRANT QU'une augmentation à 13 000.00 \$ est prévue pour chaque employé permanent ayant un dépendant à sa charge, habitant avec celui-ci dans les limites de la Localité de Radisson obligatoirement ;

CONSIDÉRANT QUE chaque employé permanent aura droit à sa prime individuellement ;

CONSIDÉRANT QUE chaque employé permanent n'ayant aucun dépendant devra aviser son employeur de tout changement de son statut ;

CONSIDÉRANT QU'un formulaire devra être signé par l'employé et qu'un délai d'une année sera exigé pour que l'employé bénéficie de sa nouvelle prime d'éloignement avec dépendant au montant de 13 000.00 \$;

CONSIDÉRANT QUE les sommes allouées pour la nouvelle prime d'éloignement sont prévues au budget 2023.

R2023-01-004

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER AURÈLE GRAVEL, DÛMENT APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MANON PROVENCHER, IL EST RÉSOLU :

D'ACCORDER l'augmentation de la prime d'éloignement à chaque employé permanent de la Localité de Radisson spécifiquement selon la situation de chacun pour l'année 2023.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

2023-322-7.2

Ajout d'une nouvelle prime de logement pour les employés permanents de la Localité de Radisson

CONSIDÉRANT QUE les employés permanents de la Localité de Radisson n'ont aucune prime de logement présentement ;

CONSIDÉRANT QUE la prime de logement sera donné seulement aux employés permanents qui possèdent et occupent une propriété ou un logement dont ils paient des frais mensuellement ;

CONSIDÉRANT QUE les employés qui logent dans les propriétés de la Localité de Radisson n'ont pas droit à cet avantage ;

CONSIDÉRANT QU'en 2023 les employés permanents bénéficieront de ce nouvel avantage ;

CONSIDÉRANT QUE les sommes allouées pour la prime de logement des employés permanents sont prévues au budget 2023.

R2023-01-005

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE MANON PROVENCHER, DÛMENT APPUYÉ PAR LE CONSEILLER AURÉLE GRAVEL, IL EST RÉSOLU :

D'ACCORDER une prime de logement de 300.00 \$ mensuellement à chaque employé permanent de la Localité de Radisson.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

2023-322-9

2023-322-9.1

Demande d'aide financière pour 2023 et 2024 pour la formation de pompier

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de la formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans la volonté de garantir au municipalité la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habilités nécessaire pour intervenir efficacement en situation d'urgence.

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le programme d'aide financière pour la formation des pompiers à temps partiel ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipal une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habilités de basse requises par les pompiers a temp partiel qui exercent au sein des service de sécurité incendie municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la Localité de Radisson désire bénéficier de l'aide financière offerte par le programme ;

CONSIDÉRANT QUE la Localité de Radisson prévoit la formation de pompiers pour le programme Pompier 1 au cours des prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire a des situations d'urgence sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Localité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire du Gouvernement régionale d'Eeyou Istchee Baie James en conformité avec l'article 6 du programme.

R2023-01-006

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE SUZANNE PELLETIER, DÛMENT APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MANON PROVENCHER, IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la démarche effectuée par M. Hugo Bondu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers a temp partiel au ministère de la sécurité publique et de transmettre cette demande au Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie James.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

2023-322-11

2023-322-11.1 **Achat d'un tracteur pour la continuité de la zone coupe-feu**

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James a procédé à la demande d'une aide financière auprès du ministère de la Sécurité publique pour procéder à la continuité de la zone coupe-feu ;

CONSIDÉRANT QU'UN montant maximum de 277 387.00\$ a été octroyé à la Localité de Radisson ;

CONSIDÉRANT QUE la Localité de Radisson se doit de participer au projet en investissant 72 613.00\$;

CONSIDÉRANT QUE l'achat de machinerie est nécessaire pour la continuité du projet ;

CONSIDÉRANT QUE la Localité a fait l'acquisition d'un tracteur au montant de 56 222.78\$ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QU'UN dépôt de 5 000.00\$ a déjà été déboursé par la Localité.

R2023-01-007 **SUR PROPOSITION DU CONSEILLER AURÈLE GRAVEL, DUMENT APPUYÉ PAR, LA CONSEILLÈRE MANON PROVENCHER, IL EST RÉSOLU :**

D'AUTORISER Mme Annie Juteau, assistante trésorière par intérim, a procédé au paiement du dit tracteur au montant de 51 222.78\$ plus les taxes applicables au compte budgétaire d'atténuation de la zone coupe-feu 03 81009 000.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

2023-322-11.2 **Achat d'un souffleur arrière adaptable au nouveau tracteur**

CONSIDÉRANT QUE la Localité a fait l'acquisition d'un nouveau tracteur pour effectuer certaines tâches en lien avec l'atténuation de la zone coupe-feu ;

CONSIDÉRANT QU'UN souffleur peut être adapté à ce nouveau tracteur pour effectuer certains travaux au sein de la Localité de Radisson ;

CONSIDÉRANT QUE le souffleur est au montant 6 842,74\$ et que des sommes sont restantes au budget de 2022.

R2023-01-008 **SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE MANON PROVENCHER, DUMENT APPUYÉ PAR, LE CONSEILLER AURÈLE GRAVEL, IL EST RÉSOLU :**

D'AUTORISER Mme Annie Juteau, assistante trésorière par intérim, a procédé au paiement du dit souffleur au montant de 6 842.74\$ plus les taxes applicables au compte budgétaire 02 70151 525.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

2023-322-11.3

Achat d'une chargeuse adaptable au nouveau tracteur

CONSIDÉRANT QU'UNE aide financière a été octroyée à la Localité de Radisson par le ministère de la Sécurité public ;

CONSIDÉRANT QUE la Localité a fait l'acquisition d'un nouveau tracteur pour effectuer certaines tâches en lien avec l'atténuation de la zone coupe-feu ;

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'une chargeuse adaptable au tracteur est nécessaire pour récupérer les déchets suite aux travaux de déboisement ;

CONSIDÉRANT QUE la chargeuse est au montant de 24 500.00\$ plus les taxes applicables.

R2023-01-009

SUR PROPOSITION DE DU CONSEILLER AURÈLE GRAVEL, DÛMENT APPUYÉ PAR, LA CONSEILLÈRE MANON PROVENCHER, IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER Mme Annie Juteau, assistante trésorière par intérim, a procédé au paiement de la chargeuse au montant de 24 500.00\$ plus les taxes applicables au compte budgétaire d'atténuation de la zone coupe-feu 03 81009 000.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

2023-322-11.4

M. Sébastien Lebrun, président du Conseil local de Radisson félicite M. Hugo Bondu, directeur du Service incendie pour ses 20 années de service à la sécurité publique du Canada. Une médaille lui est remise pour l'occasion.

2023-322-11.5

M. Lebrun fait une mise au point sur le nouveau fonctionnement de la pharmacie et le service des médecins.

2023-322-12

SUIVI DES ACTIVITÉS À VENIR

2023-322-13

DÉPÔT DES RAPPORTS

- Rapport de l'eau potable – décembre 2022
- Graphique de l'eau potable – décembre 2022

2023-322-14

RESPONSABLES DE DOSSIER

Le président Sébastien Lebrun fait rapport de ses engagements et des rencontres auxquelles il a participé dans le cadre de ses fonctions :

- **12 décembre 2022** : Rencontre avec Hydro-Québec
- **15 décembre 2022** : 92ième séance ordinaire du conseil l'ARBJ à Lebel-sur Quévillon
- **16 décembre 2022** : Séance extraordinaire du budget du GREIBJ
- **20 décembre 2022** : Séance plénière avec les membres du Conseil local

La conseillère Judy Boissonneault fait rapport de ses engagements et des rencontres auxquelles elle a participé dans le cadre de ses fonctions :

- **17 décembre 2022** : Fête de Noël des enfants
- **20 décembre 2022** : Séance plénière du Conseil local par zoom conférence

La conseillère Suzanne Pelletier fait rapport de ses engagements et des rencontres auxquelles elle a participé dans le cadre de ses fonctions :

- **7 décembre 2022** : Séance plénière du Conseil local
- **20 décembre 2022** : Séance plénière du Conseil local par zoom conférence

La conseillère Manon Provencher fait rapport de ses engagements et des rencontres auxquelles elle a participé dans le cadre de ses fonctions :

- **7 décembre 2022** : Séance plénière du Conseil local
- **20 décembre 2022** : Séance plénière du Conseil local par zoom conférence

Le conseiller Aurèle Gravel fait rapport de ses engagements et des rencontres auxquelles il a participé dans le cadre de ses fonctions :

- **1^{er} décembre 2022** : Rencontre par zoom avec la sécurité civile
- **7 décembre 2022** : Séance plénière du Conseil local
- **12 décembre 2022** : Rencontre avec le nouveau et dernier pompier remplaçant
- **20 décembre 2022** : Séance plénière avec le Conseil local par zoom conférence

2023-322-15

PÉRIODE DE QUESTIONS

Q : M. Robert Dallaire demande au président du Conseil s'il avait eu une communication avec le CRSSS et de quelle façon il a su la nouvelle?

R : M. Lebrun répond qu'il a reçu les informations hier par courriel.

Q : Est-ce que le Député a été sollicité pour éclaircir la situation?

Q : Qu'est-ce qu'il se produit si nous avons besoin de médicament d'urgence?

R : La pharmacie aura toujours des médicaments de dépannage d'urgence comme dans les urgences la nuit, quand les pharmacies sont fermées.

R : Pour avoir parlé avec le Député, le président répond qu'une lettre va être envoyée au Ministre de la santé, au Ministre responsable du Nord du Québec, parce qu'il ne peut pas embarquer dans l'opérationnelle. Il ne peut que nous appuyer dans notre démarche. Comme le Conseil local ne peut intervenir auprès du CRSSS en leur disant quoi faire.

Q : Mme Nancy Pelletier se questionne à savoir si les pharmacies que vont nous desservir auront les quantités nécessaires pour satisfaire notre population?

R : M. Lebrun croit personnellement que les pharmacies sont conscientes de la demande.

Q : Mme Annie Roy s'interroge si nous n'avons plus de médecin de famille et que nous avons seulement des médecins itinérants, qu'est-ce que nous devons répondre si un médecin de l'extérieur ou un spécialiste nous pose la question?

R : Ces demandes et questionnements devront être soulevé pour que l'inquiétude se disperse et disparaisse.

Q : M. Martin Paré se questionne au sujet de l'absence de médecin, qui prendra la décision d'un transfert si quelqu'un a un malaise?

R : M. Lebrun répond que Chisasibi n'est pas une alternative, nous ne savons pas si nous allons être servi en français.

Q : Mme Nancy Pelletier demande pourquoi une prime de logement est allouée aux employés?

R : Le but est d'être attractifs, la Localité ne loge pas ses employés et veut conserver ses employés déjà existants.

Q : M. Yves Pelletier demande par rapport à la politique RH si la Localité se base sur d'autres modèles?

R : Oui, au niveau de la politique RH, nous l'avons passé en recommandation question de transparence et ça été prévu au budget. Oui une recherche a été faite au niveau des sommes qui sont allouées par d'autres entreprises, une moyenne a été faite.

Q : Mme Dominique Bellemare demande si un temps de probation est exigé pour recevoir le prime de logement?

R : M. Lebrun confirme qu'aucune probation n'est exigée.

Q : Mme Valérie Pelletier-Morin demande à partir de quel âge les pompiers auxiliaires peuvent faire la formation de Pompier 1?

R : M. Hugo Bondu, directeur de la Sécurité incendie lui répond qu'à certaine place c'est 14 ans.

Q : Mme Nancy Pelletier demande pourquoi aucun poste aux loisirs et à la piscine n'est afficher sur notre site internet?

R : Pour le moment nous n'avons personne pour s'occuper du site mais des sommes ont été alloués au budget.

Q : M. Robert Gagnon demande quand il y aura d'autres employés au bureau de l'hôtel de ville?

R : Nous souhaitons combler les postes sous peu.

Q : M. Yves Pelletier demande combien de maison possède la Localité?

R : M. Lebrun répond le presbytère et 3 sur la rue Couture.

Q : Mme Dominique Bellemare demande à quoi va servir le souffleur?

R : Nous profitons de l'acquisition de cet équipement de débroussaillage pour l'entretien d'hiver également, le souffleur va servir à déneiger nos trottoir, patinoire et sentier de glace.

Q : M. Jean-François Leblanc se demande pourquoi la Localité fait l'acquisition d'une niveleuse?

R : M. Lebrun est étonné de cette question, ce sont des discussions qui se sont fait à l'interne. Rien n'apparaît au budget ou sur le plan triennal d'immobilisation. Aucune décision n'a été prise, aucune action n'a été prise et cette discussion aurait dû rester à l'interne.

2023-322-16

LEVÉE DE LA SÉANCE

R2023-01-010

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER AURÈLE GRAVEL
DÛMENT APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE SUZANNE
PELLETIER, IL EST RÉSOLU :**

Que la séance soit levée à 20 h 19.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

Sébastien Lebrun, président

Annie Juteau, officière municipale adjointe